

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2024 (I) (en euros)		Exercice précédent 31/12/2023 (II) (en euros)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 100	6 738	9 362	12 582	- 3 220
Autres immobilisations corporelles	12 739	2 999	9 741	10 869	- 1 128
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières				5 400	- 5 400
TOTAL (I)	28 839	9 736	19 103	28 851	- 9 748
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	128 795		128 795	85 545	43 250
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	186 191	4 689	181 502	311 010	- 129 508
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	138 424		138 424	65 584	72 840
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	23 692		23 692		23 692
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	17 669		17 669	84 880	- 67 211
. Autres				210	- 210
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	100		100	100	
Disponibilités				17 286	- 17 286
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	494 870	4 689	490 182	564 616	- 74 434
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	523 710	14 425	509 285	593 467	- 84 182

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Cumulé au 31/12/2024 (12 mois)	Cumulé au 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 2 000)	2 000	2 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation	200	200	
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	163 145	64 370	98 775
Autres réserves			
Report à nouveau	-42 181	158 775	- 200 956
Résultat de l'exercice			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	123 164	225 345	- 102 181
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	25 540	1 231	24 309
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	13 817	5 334	8 483
. Associés	10 628	9 541	1 087
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	251 311	276 238	- 24 927
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales		11 867	- 11 867
. Personnel		5 660	- 5 660
. Organismes sociaux		31 113	- 31 113
. Etat, impôts sur les bénéfices	4 018	6 002	- 1 984
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées		598	- 598
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	80 807	20 540	60 267
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	386 121	368 122	17 999
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	509 285	503 467	- 84 182

Certifié conforme
Le Président

SAS SORTEC

Page 7

Annexes aux comptes annuels

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 509 284,69 E.

Le résultat net comptable est une perte de 42 181,45 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 01/05/2025 par les dirigeants.

Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors méthode d'évaluation des immobilisations corporelles),
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2024 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L123-12 à L123-28 et R123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables, qui sont essentiellement ceux décrits ci-dessous :

1. Immobilisations corporelles

Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle-ci.

Annexes aux comptes annuels (suite)**Notes sur le Bilan Actif****Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 28 839 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	27 542	2 323	1 025	28 839
Immobilisations financières	5 400		5 400	
TOTAL	32 942	2 323	6 425	28 839

Amortissements et provisions d'actif = 9 736 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 090	6 057	411	9 736
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	4 090	6 057	411	9 736

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Matériels et outillages	16 100	6 738	9 362	5 ans
Matériel de transport	10 417	2 587	7 830	5 ans
Mat.de bureau et Informatiq	2 323	412	1 911	3 ans
TOTAL	28 839	9 736	19 103	

Etat des créances = 365 975 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	365 975	365 975	
TOTAL	365 975	365 975	

Provisions pour dépréciation = 4 689 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers		4 689		4 689
Comptes financiers				
TOTAL		4 689		4 689

Produits à recevoir par postes du bilan = 66 708 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	66 708
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	66 708

Certifiés conformes



Annexes aux comptes annuels (suite)**Notes sur le Bilan Passif****Capital social = 2 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	20 000	0,10	2 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	20 000	0,10	2 000

Etat des dettes = 375 493 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	25 540	25 540		
Dettes financières diverses	13 817	13 817		
Fournisseurs	251 311	251 311		
Dettes fiscales & sociales	4 018	4 018		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	80 807	80 807		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	375 493	375 493		

Charges à payer par postes du bilan = 150 522 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	1 222
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	140 882
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	8 419
TOTAL	150 522

Notes sur le Compte de Résultat**Ventilation du chiffre d'affaires = 1 746 473 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	1 743 629	99,84 %
Produits des activités annexes	2 844	0,16 %
TOTAL	1 746 473	100,00 %

Annexes aux comptes annuels (suite)**Détail des postes concernés par le chevauchement de l'exercice**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 66 708 E

Produits à recevoir sur cts et comptes rattachés	Montant
Clients - factures à établir(418100)	66 708
TOTAL	66 708

Charges à payer = 150 522 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Provision Interets courus(518600)	1 222
TOTAL	1 222

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourniss.fact.non parvenues(408100)	140 882
TOTAL	140 882

Autres dettes	Montant
Clients : avoir à établir(419800)	8 419
TOTAL	8 419

AB FOOD
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 17 Allée de la Genestrière
91600 SAVIGNY SUR ORGE
897 626 107 RCS EVRY
Ci-après « La Société »

**EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 16 MAI 2025**

Affectation du résultat

Approbation des comptes - Exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'imputer la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui s'élève à 42 181,45 euros, en totalité sur le compte « autres réserves ».

L'associé unique décide de distribuer la somme de 70 000 euros, à titre de dividende brut, prélevée sur le compte « autres réserves », après affectation de la perte de l'exercice.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associé unique déclare avoir été informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement ;
- conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes ;
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 70 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents de la Société sont les suivants :

EXERCICE	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus Distribuables (en euros)	
31/12/2023	60 000	NEANT	NEANT
31/12/2022	50 000	NEANT	NEANT
31/12/2021	35 000	NEANT	NEANT

Certifié conforme
Fait à SAVIGNY SUR ORGE
Le 16 mai 2025

Aymene BOUHMIDI
Président

